



Droits sur compte jeu virtuel

Par **maximedo**, le **26/05/2011** à **05:04**

Bonjour

Je suis client depuis pas mal d'années
D'un jeu virtuel en ligne de la société bigpoint

Étant un joueur "accro" j'ai mis malgré mais faible revenu des somme assez élevé dedans

Le jeux sois disant gratuit

(il est vrais qu'il a aucune obligation d'achat mais sans mettre d'argent on vas pas bien loin dans le jeux....)

sort constamment des nouveautés de plus en plus chère au détriment de l'entretien du jeu

Pour être plus claire

Il arête pas de sortir de nouvel nouveauté pour se faire de l'argent se qui créer a chaque foi des bug majoritaire et cela en plus des autre bug jamais résolut

Il a une option sur se jeu qui est les gg (galaxie gâte)

Le principe est simple avec de luri (argent du jeu qu'on peut se procuré en jouant au jeu mais principalement en mettant de l'argent réel surtout vus le coût total d'un portail gg)

Dans cette gg On se retrouve en compagnie de plein de monstre qui tape très fort
Pour un joueur qui a dépassé le stat débutant depuis bien longtemps cela est facile

Mais depuis pas mal de temps cette gg bug mais sérieusement

Pour info le portail une fois construit a 3 vies au delà le portail est perdu ou il fau acheté des vies (très chère et il faut le faire avant de perdre la dernière vies)

Bon donc j'ai créer un portail gama j'ai sauter dedans et la 2x de suite gros bug le serveur me deco (vus la puissance impossible de me reconnecté avan de me faire tuer sa va tellement vite...)

La je fais une demande au support
en leur expliquant que a cause de leur bug j'ai perdu 2 vies

Il on pas nié que cela venais pas deux
Mais il on tout simplement répondu qu'il ne rendais pas les vies perdues
mais que si je le voulais je pouvez les achetés ensuite il on clos le sujet

J'avoue avoir ouvert un grand nombre de sujet sur sa (car a chaque foi il clôturé le sujet)
Enleur disan que je voie pas pourquoi sa serai a moi de payer pour leur bug et que je
continuerai a ouvrir des sujet temps qu'il m'auront pas rendu mes vies

Je sais je n'aurai pas du mais il a de quoi perdre son sang froid face a une tel société qui
montre clairement quel sen fou des client du moment quel gratte leur argent)

Résultat il a moins d'une heure compte bloqué pour flood

Quel son mes droit et mes recours si j'en ai ?
Pour récupéré mon compte et surtout mes vies perdu par leur bugs

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **07:55**

Tout d'abord, ces jeux sont addictifs et tout le monde sait que le but est de faire prendre les options payantes (il faut bien payer les serveurs et oui, toute entreprise fait le max pour gagner de l'argent). Donc on n'y joue pas quand on ne sait pas se maitriser, niveau argent (comme n'importe quel jeu d'argent)

Le problème est que c'est une société allemande sans établissement en France donc pour avoir un recours il faut déjà les assigner en Allemagne

Par **maximedo**, le **26/05/2011** à **12:31**

Bonjour merci pour votre réponse
le faite que je sois accro et que je dépense pas mal d'argent
dans des jeu me dérange pas du tout quand toute mes transaction
vont bien (que j'ai eu se que je payé)

pour les assigné en allemande bon éventuellement je pourrai voir sa mais assigné contre
quoi?

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **13:00**

C'est bien ça le problème. Il va falloir prendre un avocat pour qu'il voit la compétence territoriale selon les CGV du jeu (le payer), puis payer l'hussier (et s'il faut faire ça en Allemagne, c'est pire)

Bref, ça va vous coûter plus cher que ce que vous avez perdu.

La meilleure punition est que vous continuiez à jouer sans dépenser un centime

Par **maximedo**, le **26/05/2011** à **13:03**

Ok merci de votre réponse

c'est là où on voit que les lois servent encore que au autre... :/

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **14:13**

non, c'est simplement que les lois doivent être appliquées et que vous avez choisi de contracter à l'étranger.